

Les contrôles de la Caf de l'Hérault

La Caf de l'Hérault déploie une politique de contrôle pour vérifier l'exactitude et sécuriser les données déclarées par les allocataires.

L'objectif : un paiement juste, rapide et régulier afin que chacun perçoive tous ses droits, rien que ses droits.

Sur 257 856 allocataires, près de 130 000 allocataires ont été contrôlés sur au moins un élément de leur dossier en 2016, soit **1 allocataire sur 2**.

En 2016, la Caf a effectué 1 060 484 contrôles



1 million

de contrôles automatisés
(échanges de données
avec Pôle emploi, la Dgfiip...)



56000

contrôles sur pièces
(demandes de justificatifs
à l'allocataire)



4484

contrôles sur place
(visites du contrôleur
chez l'allocataire)

La Caf dispose de plusieurs moyens pour cibler les contrôles sur pièces et sur place

Le **datamining**, processus automatique de fouille de données, qui représente 22,5% des contrôles (soit 13 554)

Les **incohérences sur les ressources et situations professionnelles**, qui représentent 48,3% des contrôles (soit 29 132)

Les **signalements (internes et externes) et les contrôles aléatoires**, qui représentent 29,2% des contrôles (soit 17 660)

Grâce à tous ces contrôles, 19,7 millions d'euros ont été régularisés en 2016

72,4%

sont des **indus** (comportant les fraudes détectées) : les allocataires ont remboursé **56,2 millions d'euros** à la Caf

27,6%

sont des **rappels** : la Caf a versé **5,4 millions d'euros** aux allocataires qui ne percevaient pas assez selon leur situation

Le contrôle sur place

Les contrôleurs de la Caf sont assermentés par le Tribunal d'Instance et titulaires d'une carte professionnelle. Ils réalisent des entretiens individualisés au domicile des allocataires, à la Caf ou dans un autre lieu d'accueil du public. Ils vérifient la conformité des dossiers mais peuvent aussi conseiller les allocataires sur leurs droits et les orienter vers les services de la Caf.



17

contrôleurs allocataires
travaillent à la Caf de l'Hérault



En 2016

81,8%

des dossiers ont été régularisés
suite à un contrôle sur place

31,7%
sont des rappels

50,1%
sont des indus

La lutte contre la fraude

Les fraudes sont des erreurs volontaires des allocataires : omissions de déclarations de longue durée, fausses déclarations, répétitions de non déclarations.

1097

fraudes ont été détectées
par la Caf en 2016, soit
8,3 millions d'€



Cela représente

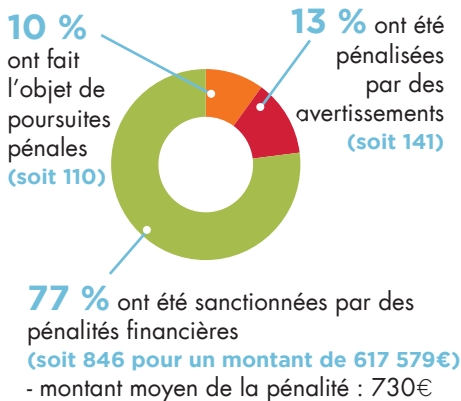
0,4%

de la population des
allocataires

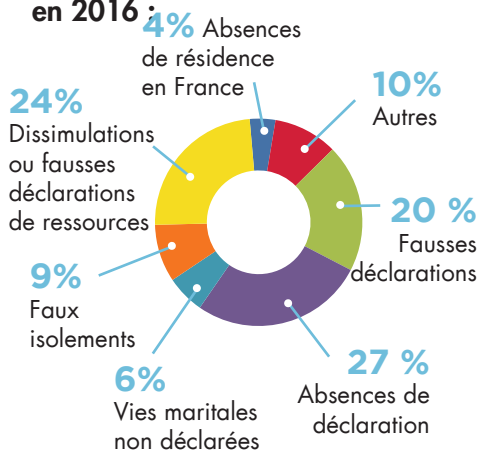
7612 €

montant moyen d'une fraude

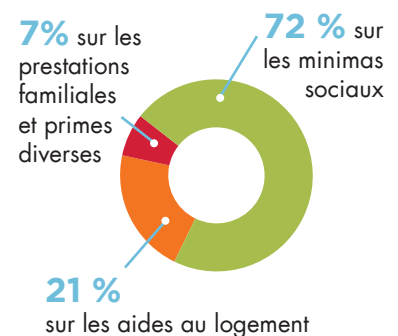
Toutes les fraudes détectées par la Caf sont sanctionnées. En 2016 :



Les typologies de fraudes en 2016 :



La fraude par catégories de prestations en 2016 :



Sur 197 affaires jugées en 2016 au civil, seulement 3 ont été perdues. Au pénal, 34 plaintes ont été déposées par la Caf de l'Hérault, 18 jugements ont été reçus, pour lesquels aucun allocataire n' a été relaxé.